

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéro : 2026.007

OBJET : Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2025

En exercice

29

Présent(s)

28

Pouvoir(s)

1

Absent(s)

0

Suffrages exprimés

29

Nomenclature :

Secrétaire de séance :

Khadija KHALIL

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le

31/03/2016

Et son affichage le

31/03/2016

L'an deux mil six, le 28 mars à 9 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2026 s'est assemblé, à Hôtel de Ville – salle des gardes - sous la présidence de Monsieur Joël BOIS, maire.

Présent(s)

Joël BOIS, Alexandre RASZKA, Brigitte DUC, Moktar AICHE, Alice ANDRE, Xavier SUDZINSKI, Sabrina ADAMEK, Christophe CHASSOT, Fatima AYACHI, Philippe HENNEGHIEN, Aurore BECOURT, Hakim KAZDABI, Ludivine CHARLIER, André LAGACHE, Amélia D'OTTAVIO, Cédric GAPE, Yveline MARY-VERBEURGT, Lahcen BOUDJOURDI, Cathy LANDRAGIN, Dominique CARDON, Martine SAUGNIER, Olivier HONOREZ, Grégory LELONG, Khadija KHALIL, Marie-Christine VERMES-VANHULST, Carole MILLET, Bruno BIADALA, Thibault LEFEVRE.

Étaient excusées avec procuration

Rose Alba SAUL pouvoir à Philippe HENNEGHIEN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215901539-20260328-2026-DEL-006-AI

Page 1 sur 2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Numéro : 2026.007

OBJET : Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2025

Le procès-verbal retrace les délibérations prises par l'assemblée délibérante. Il est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

Vu le procès-verbal adressé par voie dématérialisée le 23 mars 2025 à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Considérant que seuls les élus présents à la séance du 10 décembre 2025 prennent part au vote ;

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2025.

Le Maire
Joël BOIS



Le secrétaire de séance
Khadija KHALIL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215901539-20260328-2026-DEL-006-AI

Page 2 sur 2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE